



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°236 du 12 septembre 2014

SOMMAIRE

- **Compte rendus intersyndicaux :**
 1. **Contre l'austérité renforcée dans l'enseignement supérieur et la recherche publique.
Multiplions les initiatives de résistance !**
 2. **Respectez le vote du CNESER :
Ne signez pas les décrets « COMUE » !**
- **Compte rendu de la réunion avec le cabinet du ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche - Le 5 septembre 2014**

*Contre l'austérité renforcée dans l'enseignement
supérieur et la recherche publique.
Multiplions les initiatives de résistance !*

La politique d'austérité du gouvernement, confirmée par le deuxième gouvernement Valls, risque de s'accroître encore. Les 50 milliards de réduction des dépenses publiques plongent le pays dans la récession en comprimant les rémunérations, notamment celles des fonctionnaires dont le point d'indice - qui est gelé depuis 2010 - le restera jusqu'en 2017. C'est le service public dans son ensemble qui est mis à mal. Les cadeaux faits au patronat ; (crédit impôt compétitivité emploi, pacte de responsabilité) ne créent pas d'emploi : malgré plus de 6 milliards de crédit impôt recherche, l'emploi dans la recherche industrielle baisse en 2013 pour la première fois !

L'enseignement supérieur et la recherche publique ne sont pas épargnés. Les suppressions et les gels de postes affectent les universités comme les organismes. La précarité atteint un niveau inimaginable : dans les universités 22 000 personnels administratifs, de bibliothèque, ingénieurs et techniciens en CDD et près de 100 000 vacataires d'enseignement, des milliers de post doc et d'administratifs, ingénieurs et techniciens précaires dans les organismes de recherche. L'accueil et les conditions de formation des étudiant-e-s se dégradent et sous prétexte de rationalisation des coûts, l'offre d'enseignement se réduit.

Malgré les ambitions de la secrétaire d'état, les quatre premières COMUE ont fait l'objet d'un vote négatif du CNESER le 21 juillet. A côté des COMUE, ces mastodontes régionaux qui ont vocation à accélérer les mutualisations, la politique des initiatives d'excellence continue, avec un deuxième appel à IDEX et un lot de consolation pour les petits sites s'ils se structurent autour de l'innovation en territoire, (les I-sites). Il faut arrêter cette politique qui assujettit la formation des étudiant-e-s et les laboratoires aux lobbys régionaux, sous le seul prétexte de l'adaptabilité à l'emploi pour les jeunes diplômé-e-s et le transfert rapide des résultats pour les laboratoires.

Nous devons réagir collectivement pour obtenir un plan de résorption de la précarité et des créations d'emplois, pour l'amélioration des salaires et des conditions de travail. C'est l'emploi dans les universités et les organismes qui garantit la production des connaissances et la formation des étudiants. Au lieu de l'austérité et des regroupements forcés des établissements, ce sont des postes de fonctionnaires -avec la masse salariale correspondante ! - et des crédits pour travailler dont ont besoin les laboratoires et les services.

Les organisations sous signées appellent à la tenue d'assemblées générales pour organiser des initiatives de lutte contre la politique de rigueur du gouvernement. Ces actions pourront se tenir pendant la fête de la science à partir du 27 septembre, période où se décide le budget 2015. Elles peuvent en outre s'appuyer sur l'initiative «Sciences en marche » qui doit rendre visible l'enseignement supérieur et la recherche dans les médias et dans l'opinion publique, rappelant ainsi nos exigences pour l'ESR d'un plan pluri-annuel de création d'emplois statutaires de toutes catégories pour résorber la précarité et répondre aux besoins, ainsi que d'un renforcement substantiel des crédits de base pour les laboratoires et les services.

Organisations signataires : SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNEP-FSU, SNASUB-FSU, SNETAP-FSU, SNTRS-CGT, Ferc Sup CGT, Sud Recherche EPST, SNPTES, Solidaires Etudiant-e-s.

*Respectez le vote du CNESER :
Ne signez pas les décrets « COMUE » !*

Il était prévu que le CNESER du 21 juillet adopte les statuts de 20 Communautés d'universités et d'établissements (COMUE). Finalement, seuls quatre projets de statuts (Paris Sciences et Lettres, Sorbonne Paris Cité, Sorbonne Universités, et Paris-Saclay) ont pu être présentés. Le gouvernement et les présidences ont essayé de passer en force, mais devant les votes de refus des comités techniques (CT) - unanimes dans de nombreux cas -, devant l'inquiétude des personnels, seuls ces quatre projets ont pu être déposés avant l'été.

La plupart des CT ont émis des avis défavorables à ces projets, certains à l'unanimité. Aucun CT d'organisme de recherche (INRA, CNRS, INED, INRIA, INSERM, IRD) n'a émis un vote favorable. Les CT des universités concernées (Paris Sud, Versailles Saint-Quentin, Sorbonne Nouvelle – Paris 3, Paris Descartes – Paris 5, Paris Diderot- Paris 7, Paris 13) ont également tous voté contre.

Les personnels et leurs syndicats, les étudiants ne veulent pas de ces regroupements qui les éloignent des instances de décision et de la vie démocratique. Le transfert de l'organisation de diplômes et de la recherche aux CA des COMUE, où les personnels et les étudiants sont sous-représentés, instaure un système d'enseignement supérieur et de recherche régionalisé et à deux vitesses *via* la signature des contrats de site (IDEX VS ISITE) ».

De même, personnels et étudiants s'opposent à l'entrée des organismes de recherche dans les COMUE, parce qu'ils considèrent que ce n'est pas la vocation des établissements nationaux d'être présents dans des regroupements régionaux, et que ces établissements doivent garder leur autonomie pour remplir leur mission nationale de structuration de la recherche, en partenariat avec les établissements universitaires. Il n'y a pas pour autant d'opposition à des formes de coopération volontaires entre les établissements universitaires (universités et écoles) sur le plan local.

Dans le contexte d'austérité (pacte de responsabilité) que l'on connaît, les regroupements que constituent les COMUE ne peuvent conduire qu'à de nouvelles attaques contre les statuts et contre les conditions de travail des personnels. S'il en était besoin, le rapport de l'IGAENR-IGF « *Implantation territoriale des organismes de recherche et perspectives de mutualisation entre organismes et universités* » publié le 27 juillet¹ en fait l'éclatante démonstration.

Au final, le CNESER a rejeté les 4 projets de COMUE présentés.

C'est pourquoi les syndicats soussignés demandent au Premier ministre Monsieur Manuel Valls et à la nouvelle ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Madame Najat Vallaud-Belkacem de tirer les conséquences de l'opposition des personnels et de leurs syndicats ainsi que des étudiants, et de ne pas faire publier les décrets mettant en place ces statuts.

Les syndicats soussignés demandent à Madame Najat Vallaud-Belkacem de les recevoir pour porter cette exigence des personnels et des étudiants.

Signataires: SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNEP-FSU, SNASUB-FSU, SNETAP-FSU, SNTRS-CGT, FERC Sup-CGT, CGT INRA, SNPTES, CFTC INRA, SNPRES FO, Sud Education, Sud Recherche EPST, Solidaires Etudiant-e-s.

¹<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid81468/implantation-territoriale-des-organismes-de-recherche-et-perspectives-de-mutualisation-entre-organismes-et-universites.html>

Compte rendu de la réunion avec le cabinet du ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche - Le 5 septembre 2014

Présents le directeur de cabinet de Mme Fioraso, M Strassel, et M J B Prevost conseiller social au ministère.
Pour la FERC : J Valluy, M Farner, H Basire, H Ozdemir, D Steinmetz, A Roques

Présentation générale, thèmes abordés.

Rappel de notre volonté d'une rencontre avec la ministre sur l'ensemble du champ du ministère. Nécessité d'avoir un véritable calendrier de négociations.

La FERC et ses syndicats représentant l'ensemble des personnels du champ de l'ESR, dans les universités, les EPST et les CROUS, et la confédération considèrent l'Enseignement supérieur et la recherche comme des domaines indispensables à toute politique de progrès, de développement économique et social. Ce n'est pas une « charge » mais un investissement qui nécessite un engagement fort de l'Etat. Nous ne partageons pas les logiques actuelles car le CICE et le Crédit Impôt Recherche, qui ne profitent qu'au patronat, ne sont pas porteurs de créations d'emplois et d'investissements réels et efficaces.

Points abordés

1. Budget, emploi et financement

De très nombreux laboratoires, tant dans les EPST que dans les universités, sont exsangues avec un financement récurrent réduit à peau de chagrin qui ne couvre même plus les dépenses incompréhensibles (eau, électricité...) Dans le même temps les financements par appel à projet attribués par l'ANR n'ont satisfait que 8% des demandes. La conséquence de l'insuffisance des budgets, des modalités de leur attribution ont des conséquences sur la situation des personnels (salaires, précarité) et les missions et sur les établissements. Quel est l'avenir par exemple du Centre d'Etude sur l'Emploi ?

Réponses

Le budget a été sanctuarisé (contrairement à d'autres ministères), effort de 50 Millions d'Euros (rappel : le budget 2014 du MESR est de 23 milliards, la hausse annoncée représente donc 0,02 %). Des emplois sont créés dans les universités (il reste 1000 emplois par an sur les 3 prochaines années sur le plan de 5000 emplois annoncés sur le quinquennat). Volonté de défendre l'emploi scientifique et de réduire les inégalités entre universités. Une discussion aura lieu avec les directions des EPST sur le sujet de l'emploi. Il y a eu augmentation des crédits récurrents au détriment des sommes versées par appel à projet en 2013 (- 60 Millions des crédits ANR ont été transférés sur les crédits récurrents en 2013). Il y a plus de dossiers pour l'ANR ce qui explique le faible taux de dossiers financés. Est-ce que les crédits ont été répercutés sur les laboratoires ? Pour la précarité elle sera inscrite dans le calendrier de négociation après les élections.

On demandera des efforts en mettant une priorité sur l'emploi scientifique avec la perspective de préserver le recrutement. Nous verrons comment dans les 3 ans à venir, tenir compte de la démographie et de la baisse de départs en retraite.

Pour le CEE, le ministère recherche une université qui accueille cet outil de recherche après le refus de Marne la Vallée.

Interventions des camarades

On rappelle que la réalité est loin de ce discours. A titre d'exemple, au CNRS en 4 ans, ce sont 2300 postes en moins de fonctionnaires et de contractuels. En fait à budget constant c'est avec l'augmentation naturelle des charges et salaires (le GVT est équivalent à 1% de la masse salariale) une baisse du nombre d'emplois. Pour être sûr que la petite hausse annoncée n'est pas factice, est-ce que les sommes affectées au CAS pensions seront bloquées comme l'an dernier ? Sur ce point la réponse a été positive : pas de hausse du CAS pensions.

Quand on voit le montant versé aux entreprises avec le CIR comme avec le CICE et le faible investissement, il faut utiliser ces sommes pour créer des emplois et réduire la précarité. Les crédits redonnés aux établissements ne sont pas perceptibles dans les laboratoires. Pour l'INRA les constats sont identiques, les crédits de fonctionnement de la plupart des unités ont baissé de 14%. Pour les universités et les EPST les structures de

financements sont à revoir : il faut revenir à un financement majoritaire sur crédits récurrents et libérer le temps consommé dans les démarches de recherche de financement pour la recherche. (A l'INRA la CGT revendique 20 000€ de part-chercheur). La précarité de financement induit une précarité de l'emploi totalement inacceptable (1/3 des emplois en moyenne). En 15 ans elle a plus que doublé en nombre d'emplois.

Dans les universités, encore faut-il que les concours soient ouverts, et quand ceux-ci existent, bon nombre sont infructueux. Enfin, beaucoup de stages ne sont pas validés.

Pour le CEE il faut s'appuyer sur le CNRS pour construire une solution qui préserve un outil indispensable. La recherche sur le travail et l'emploi doit être soutenue.

2. Evolution des structures

Le texte publié au Journal Officiel sur la convention ANR/Etat expose une vision des paysages de la Recherche et des universités que nous ne partageons pas, parce qu'elle s'inscrit dans une vision inégalitaire des territoires et des logiques de concentration autour de pôle dits « d'excellence » qui ne répondent pas aux besoins de réduction des inégalités sociales et territoriales. Les Comités Techniques des établissements et EPST ont émis des votes négatifs. Le vote majoritaire du CNESER (contre les projets) représente un tournant car certaines organisations d'habitude favorables au ministère ont rejoint cette position. Nous demandons dans ces circonstances à ce que les textes des décrets ne soient pas publiés par la Ministre.

Réponses

La loi sur les COMUe n'est pas identique à celle des PRES. Plus de démocratie (représentation des étudiants), moins de contraintes. Il y a 20 projets de COMUe dont 4 déjà présentés au CNESER. Les statuts des autres ont aussi été déposés (pour 2 il n'y a que des pré-projets COMUe du Centre- Limousin et de Poitou Charente). Il y a beaucoup de souplesse et de diversité. Vote des CA. A côté des IDEX il y a les I-SITES qui permettront de mieux répartir les financements avec une dimension d'intérêt territorial. Le regroupement et la volonté de collaboration répondaient à une volonté de la communauté scientifique. Décrets publiés en fin d'année.

Interventions des camarades

Le vote des CA n'a été possible que parce que ces instances ont été modifiées par le gouvernement Sarkozy. L'avis hostile est très majoritaire pour les représentants des salariés. La sous représentation des salariés est un recul démocratique. Cette réforme conjuguée à celle des territoires va confirmer ce qui est décrit dans le document publié au JO : des réseaux à plusieurs vitesses avec pour de nombreuses universités un affaiblissement de leurs missions, une « secondarisation » de leur fonctionnement. Il serait antidémocratique de publier les décrets. Lorsque les EPST sont associés c'est le plus souvent sans consultation interne dans les régions, mais les CT ont voté contre. Les unités de recherche sont écartées de la réflexion.

Le niveau pertinent des collaborations n'est pas seulement territorial. Ce projet renforcera la bureaucratisation du fonctionnement de l'ESR.

3. Instances

a) CNESER

Quel sera le calendrier des élections ? Selon nous elles doivent avoir lieu le plus tôt possible début 2015.

Nous ne comprenons pas la décision de créer des collèges séparés entre les chercheurs et les ITA.

Réponses Avis favorable pour un scrutin début 2015 (mais pas encore de décision !!). Le choix de créer un collège « chercheurs » est confirmé.

Interventions des camarades C'est une décision non fondée qui est un cadeau fait à la « FSU ».

b) CHSCT du ministère

L'incapacité à faire appliquer par les établissements les règles et les lois illustre bien l'affaiblissement du cadre national. Les représentants au CHSCT ministériel ont justement mis en cause le fonctionnement de l'instance.

Des problèmes urgents sont à résoudre par exemple sur le site de Saclay. Nous contestons aussi le regroupement de CHSCT –INRA en région Centre, là où les accidents y compris mortels sont les plus nombreux.

Réponses La situation a été prise en compte. La DRH participera au prochain CHSCT ministériel. Le cadre réglementaire n'est en effet pas négociable. Un rappel sera fait aux établissements.

Interventions des camarades

4. Elections.

Nous rappelons les remarques faites concernant l'absence de liste électorale pour le MESR, l'incertitude sur les possibilités d'accès et l'inégalité d'information pour les salariés de l'ESR qui votent pour les listes des corps rattachés à l'Education Nationale.

Nous rappelons la volonté intersyndicale de calculer les droits syndicaux par établissement pour les EPST.

Réponses Les remarques seront transmises pour les élections. L'impossibilité d'établir une liste électorale révèle une difficulté de coordination des gestions qui sera travaillée.

Pour les droits syndicaux le décret qui pourrait modifier les règles n'est pas envisagé. Les fédérations auront à répartir les droits syndicaux. Néanmoins dès que le processus électoral sera en place une concertation sera engagée sur ce point.

Interventions des camarades

Illustration de certaines situations : des syndicats non représentatifs à l'échelle du MESR mais représentatifs dans un EPST n'auront que très peu de droits. A l'inverse des syndicats absents des établissements pourraient attribuer des droits à ce niveau. Quel effet sur le calcul comparativement aux droits actuels ?

Depuis 2011 l'ensemble des personnels ouvrier et administratif ont commencé à voter pour élire leurs élus dans les comités techniques régionaux aux CROUS. Puisque le personnel ouvrier et administratif vote depuis la mise en route des comités techniques régionaux aux CROUS, nous pensons que la nomination des élus de l'ensemble des personnels aux conseils d'administrations des CROUS doit être basée sur les résultats des élections des comités techniques régionaux.

A travers les budgets des CROUS en matière de fonctionnement et d'investissement nous exprimons l'inquiétude des personnels.

Nous rappelons les revendications exprimées l'an passé : fin de la précarité du statut dérogatoire, augmentation de salaires, revalorisation des grilles de classification.

Réponses Le conseiller social confirme que depuis la mobilisation et l'action en direction du premier ministre, les choses ont évolué. Concernant les classifications, perspectives de création d'une 8e échelle et alignement des bas salaires sur ceux des catégories C de la fonction publique car le décrochage a été constaté depuis 2007 (coût de la mesure 7,5 Millions d'Euros). Une communication viendra confirmer ces arbitrages dans les jours à venir. Concernant le statut pas de réponse, les discussions se poursuivent.

Interventions des camarades H Ozdemir de la CGT CROUS rappelle l'attente très forte des salariés qui estiment que leurs métiers, leurs qualifications ne sont pas reconnues, que les salaires ne peuvent permettre de vivre dignement y compris pour ceux qui ont une ancienneté importante. La CGT CROUS attend des réponses concrètes. Il faut ouvrir des perspectives pour sortir du statut dérogatoire.

5. Statut des enseignants chercheurs.

Nous nous étonnons de la publication très récente du décret qui maintient deux problèmes : sur l'évaluation (appelée désormais « suivi de carrière ») et les modulations de services. Après le mouvement puissant de protestation de 2009, cette publication d'un texte sur ce sujet n'est pas justifiée.

Réponses Ce n'est plus le décret Pécresse. L'évaluation est déconnectée de la carrière et donc purement formelle, conforme au cadre de la fonction publique. Pour la modulation de service on ne constate pas d'effet car c'est sur la base du volontariat

Interventions des camarades Pourquoi publier un texte s'il est vidé de son contenu ?

Le volontariat pour le suivi de carrière est une notion relative : il y a trop de pression pour que ce soit crédible.

6. Numérique.

Nous pensons que cette question doit donner lieu à un débat tant du point de vue de l'utilisation du numérique dans l'enseignement (pour nous il ne peut y avoir d'enseignement sans enseignants) que du point de vue de l'impact sur les conditions de travail. La fonction publique, nos ministères ne peuvent rester en retard sur les accords signés dans le privé.

Réponses Le ministère envisage d'ouvrir les discussions sur le sujet de l'enseignement et du numérique.

Interventions des camarades Les pouvoirs publics sont influencés par des personnalités toutes favorables aux mêmes solutions (développement des enseignements numériques) : il faut une approche contradictoire. Nous sommes favorables à l'utilisation des nouvelles technologies mais pas dans les formes où elles sont mises en œuvre. Il faut des outils au service des enseignants, qu'ils choisissent et qu'ils maîtrisent.

7. Situation d'une salariée de l'INRA confrontée à une situation inacceptable concernant son impossibilité de mutation.

Alain Roques expose la situation de cette salariée, qui illustre d'ailleurs un problème plus large concernant les énormes difficultés des chercheurs et enseignants chercheurs à obtenir une mobilité volontaire, en particulier pour rapprochement de conjoint. Dans le cas précis, la direction voudrait pousser cette salariée à la démission qu'elle ne s'y prendrait pas mieux, en refusant de prendre en compte ses propositions qui permettraient pourtant de reconstruire un cadre d'emploi dans la région où est nommé son conjoint.

Réponses Le conseiller social se charge de traiter ce dossier. Le courrier du syndicat lui est remis.

Il semble qu'un calendrier de négociation sera proposé après décembre dans le cadre du « protocole social » (que nous continuons à dénoncer comme procédant de la signature de syndicats minoritaires) mais avec tous les syndicats représentatifs au CTMESR et en intégrant d'autres sujets (comme le numérique, les processus budgétaires, la précarité, le statut des personnels des CROUS...) mais cela demandera des précisions à avoir lors d'une réunion avec la ministre.